



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Conseil Municipal du 31 mars 2025

Espace Culturel Capellia, E. Salle Piaf - 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROUVE LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 FEVRIER 2025

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

APPROUVE les délégations données au Maire dans le cadre des compétences énoncées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

APPROUVE les modalités et la période d'exercice des missions du déontologue des élus

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur l'égalité femmes-hommes

APPROUVE l'autorisation d'un rappel de cotisations retraite pour la période prescrite par la déchéance quadriennale concernant M. Fabrice ROUSSEL

APPROUVE la signature de la convention avec l'association Solidarité Emploi donnant accès aux agents municipaux au restaurant d'application "L'atelier des gourmands"

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents

APPROUVE la création d'emplois non permanents au sein de la Direction Aménagement et Transitions

APPROUVE la création d'un poste de chargé de projet bâtiment dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de trois ans

APPROUVE la modification du régime indemnitaire des agents municipaux

APPROUVE la régularisation des amortissements

APPROUVE l'affectation du résultat 2024 – Budget Ville

APPROUVE l'ajustement de l'autorisation de programme AP 24-01 GROUPE SCOLAIRE PERRIÈRES qui fixe le montant global (10 332 500 € TTC) de l'autorisation de programme (AP) et la ventilation des crédits de paiement (CP)

APPROUVE l'ouverture de l'autorisation de programme AP 25-01 Mairie Annexe dans le cadre du budget primitif 2025

APPROUVE l'ouverture de l'autorisation de programme AP 25-02 « Maison de la Vie Associative » dans le cadre du budget primitif 2025

APPROUVE la fixation des taux de fiscalité directe locale (FDL) pour 2025

APPROUVE la fixation du montant de la participation versée à Nantes Métropole pour le financement de Maisons de la Justice et des Droits (MJD) et Points d'Accès au Droit (PAD) métropolitains et la fixation des montants des contributions dérogatoires pour enfants chapelains scolarisés en dehors de la Commune à verser à d'autres Collectivités

APPROUVE la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville, à hauteur de 89 724 € pour le budget autonome du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2025

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville

PREND ACTE de l'état des indemnités perçues par les élus municipaux de La Chapelle-sur-Erdre

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au réseau éco évènement

APPROUVE la signature de la convention pour le portage foncier par l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique d'un bien situé au 25 rue des Noieries – OAP Martin Luther King

PREND ACTE du débat sur le rapport d'évaluation du PLUm à six ans, transmis par Nantes Métropole et EMET un avis favorable à l'évolution du PLUm

APPROUVE la présentation de la Charte « Construire la Ville de Demain » et de ses grandes lignes directrices et la diffusion de cette charte auprès des habitants, des professionnels du bâtiment et de l'aménagement, ainsi que des services instructeurs, afin de favoriser une meilleure compréhension des attentes locales en matière d'urbanisme et d'architecture

APPROUVE la charte communale des arbres et la diffusion de cette charte auprès des habitants, des professionnels du bâtiment et de l'aménagement, afin de favoriser une meilleure compréhension des attentes locales en matière de préservation du patrimoine arboré

APPROUVE l'affectation de la salle municipale située au 3 rue de l'Église à la célébration de mariages

APPROUVE les termes du contrat socle du Contrat Local de Santé métropolitain

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de La Chapelle-sur-Erdre et Une Famille Un Toit 44 pour l'octroi d'une subvention de 38 000 € au titre de l'année 2025

APPROUVE les termes de la nouvelle convention de financement de l'accès au Droit entre Nantes Métropole et la commune, fixant notamment le montant annuel de contribution de la commune à hauteur de 1 050 €, pour les années 2025, 2026 et 2027

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité populaire du camp de Jénine pour un montant de 1 500 €

APPROUVE le renouvellement pour 3 ans de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Chapelaine Bibliothèque

APPROUVE le renouvellement pour 3 ans de la convention d'objectifs et de moyens avec les associations de Théâtre amateur

APPROUVE la grille de tarifs et le classement des spectacles de la saison culturelle 2025-2026

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'école de musique AMEG

APPROUVE le vœu « Pour la santé de nos habitants, Pour une eau de qualité, Pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages », **SE POSITIONNE** pour l'interdiction totale de l'usage des pesticides dans les zones de captage d'eau potable et **DEMANDE** de réelles mesures efficaces pour assurer la fourniture d'une eau potable d'excellente qualité à chaque habitant de Loire-Atlantique

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 01 avril 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Charles-Henri HERVE